

Jugement divorce rendu il y a 10 ans et pas signé ! Que se passera t il ?

Par **Carmel**, le **16/05/2020** à **11:30**

Bonjour,

Mon jugement de divorce a été rendu il y va y avoir 10 ans, et pas signé, pour graves raisons. J'avais un jugement en ma faveur avec prestations compensatoire, uniquement appartement;

Là, arrivant à 10 ans, ai-je tout perdu ou pas de divorce du tout ?

Merci infiniment.

Par **youris**, le **16/05/2020** à **15:57**

bonjour,

pas signé par qui ? s'agit-il de la signature de l'acte d'acquiescement ?

Si aucun des époux ne fait appel, le jugement deviendra définitif au bout d'un mois.

pour vérifier si votre divorce a été transcrit sur votre état-civil de naissance, faites une demande à votre mairie de naissance.

salutations